

(1)

(N° 60.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MAI 1902.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1902.

*(Voir les nos 4, 80 et 146, session de 1901-1902, de la Chambre
des Représentants; 58, session de 1901-1902, du Sénat.)*

Présents : MM. le Comte de BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président-
Rapporteur ; le Comte WERNER DE MÉRODE, le Comte de RENESSE, le
Vicomte de JONGHE D'ARDOYE, STEURS et MULLE DE TER SCHUEREN.

MESSIEURS,

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1902, est basé sur un effectif de 2,974 hommes et 1,821 chevaux.

Des brigades de gendarmerie à pied ont été créées à Handzaeme, Audenhove-Sainte-Marie, Santberge, Hemixem, Steenhuyse-Wynhuysse, Baelen, Weelde, Hofstade, Lodelinsart; et une brigade à cheval à Oostcamp.

Des transformations et modifications ont été apportées dans la composition d'autres brigades.

On ne peut que féliciter l'honorable chef du Département de la Guerre de ne rien négliger pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité publique. En augmentant l'effectif de la gendarmerie, il diminue aussi le surcroît de fatigue imposé à nos gendarmes, dont le service est parfois des plus pénibles et des plus dangereux.

Le Budget de la Gendarmerie pour 1902 s'élève à . fr.	7,664,419 99
Le Budget de 1901 s'élevait à	7,355,862 54
Il y a donc une majoration de fr.	<u>308,557 45</u>

La comparaison entre les deux exercices s'établit comme suit :

DÉPENSES ORDINAIRES.

Exercice 1902.	fr.	6,299,439 99	
» 1901.		5,805,349 49	
		<u> </u>	
Augmentation de.	fr.		494,090 50

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

Exercice 1902.	fr.	1,364,980 »	
» 1901.		1,550,513 05	
		<u> </u>	
Diminution de	fr.		185,533 05
Soit en plus pour l'exercice 1902	fr.		<u>308,557 45</u>

L'augmentation pour les dépenses ordinaires se justifie de la manière suivante :

1° Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, qui se déplacent pour assister aux manœuvres, ou sont détachés de leur garnison dans un but de sécurité générale	fr.	40,000 »
2° Afin de mettre le crédit affecté à la haute paie attachée aux chevrons et à la décoration militaire, en rapport avec les dépenses faites pour cet objet, la somme prévue au budget de 1901 doit être augmentée de		190,000 »
3° Le prix moyen de revient de la ration de fourrages, dans les communes où le service n'est pas assuré par la régie, s'élève actuellement à fr. 1,34; d'où une augmentation de		44,311 »
4° Les locaux nécessaires au logement des gendarmes mariés étant insuffisants, la dépense pour frais de location s'élève à		30,000 »
5° L'entretien des casernes de la gendarmerie étant confié au corps du génie, l'indemnité pour frais de bureau qu'entraîne cette nouvelle tâche est de		5,000 »
6° Par suite de la création de postes provisoires, le crédit affecté aux tournées périodiques et visites à l'improvisite, doit être augmenté de		100 »
7° Indemnités pour travail extraordinaire ou supplémentaire, aux officiers et au personnel du génie, ainsi qu'aux chefs de brigade, pour la direction ou la surveillance de ces travaux.		5,000 »
		<u> </u>
A reporter . fr.		314,411 »

Report . fr.	314,411 »
8° L'adoption d'un revolver pour les gendarmes à cheval et d'un pistolet pour les gendarmes à pied nécessite une augmentation de	1,960 »
9° Allocation pour l'achat de petit matériel indispensable pour les écuries.	12,000 »
10° Relèvement de la solde du personnel subalterne du Corps de la Gendarmerie, de manière à la mettre en rapport avec celle allouée aux militaires de l'armée par la récente loi de milice ; crédit destiné à allouer une indemnité d'administration aux adjudants sous-officiers, aux adjudants de compagnie et aux maréchaux des logis secrétaires-archivistes	165,719 50
Ensemble. . fr.	<u>494,090 50</u>

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

Amélioration du casernement : bâtiments, mobilier et reliement des brigades au téléphone	1,300,000 »
Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés :	
Equipement : 36 hommes à 500 francs.	18,000 »
140 » à 150 »	21,000 »
Armement : 36 » à 150 »	5,400 »
140 » à 147 »	20,580 »
	<u>64,980 »</u>
Ensemble. . fr.	1,364,980 »

La différence en moins entre les dépenses exceptionnelles de l'exercice 1901 et de l'exercice 1902 est donc de. . fr. 185,533 05

Votre Commission de la Guerre a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Budget pour 1902, à l'unanimité des membres présents, sauf une abstention. A la Chambre, il a été adopté par 74 voix contre 9.

Le Président-Rapporteur,
Comte DE BERGEYCK.